

## DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2022-0007

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC** est donné par la greffière qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal lundi, le 17 octobre 2022 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogations mineures suivante :

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2022-0007

<u>Lot</u> :	6 528 957 du cadastre du Québec circonscription foncière de Nicolet
<u>Adresse</u> :	291, rue Curé-Raimbault à Nicolet
<u>Nature et effet</u> :	Que l'implantation du bâtiment soit autorisée en fonction que la largeur du lot retrouvée sur la rue Curé-Raimbault soit de 16,36 mètres au lieu de 30 mètres, tel que prescrit à la zone P02 211 retrouvée au règlement de zonage;  Le tout tel que présenté sur le plan préparé par monsieur Claude Guévin, arpenteur géomètre, pour le lot numéro 6 528 957 et portant les minutes 6447 dudit arpenteur-géomètre.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À NICOLET ce 15 septembre 2022.



M<sup>e</sup> Magali Loisel  
Greffière